



Romagnat



CLERMONT
COMMUNAUTÉ

ROMAGNAT en Bref

Bonjour,

Le budget primitif 2009 a été voté au conseil municipal du 30 mars.

Face à la crise, face aux choix politiques de l'état, nous bâtissons un budget qui investit pour l'avenir.

Nous ne voulons pas rajouter de la crise à la crise, nous voulons donner de l'espoir à un moment où la tendance est plutôt à la morosité et à l'inquiétude.

Après une année de mandat consacrée à l'observation et à l'analyse de l'existant, nous abordons 2009 sous les angles suivants :

❖ Etudier pour mieux préparer les investissements structurants

- Urbanisation avec approche environnementale de l'urbanisme
- Réaménagement de l'ensemble des terrains sportifs extérieurs
- Aménagement de l'espace central de la ville
- Modularité de la salle André Raynoird
- Pollution de la gazelle et réseau d'assainissement

❖ Prévoir grâce à une politique de réserve foncière

- Achat de l'ancienne école privée
- Achat de terrains dans les zones à urbaniser
- Projet d'achat de la salle de Tocqueville

❖ Réorganiser pour améliorer le service public

- Création d'un service social qui aura pour mission dès 2009 de :
 - Mettre en place une structure de prévention des situations d'exclusions et de précarités ;
 - Faire le bilan des aides sociales actuelles et d'en évaluer la pertinence pour les adapter, les réduire ou les développer ;
 - Proposer de nouvelles aides ;
 - Piloter un projet d'accueil temporaire (jour et/ou nuit) pour personnes dépendantes.

➤ Création d'un service éducation, jeunesse, vie associative, culturelle, sportive pour répondre à nos objectifs de :

- Proposer une offre de loisirs diversifiée, en veillant à ce que le plus grand nombre y ait accès ;
- Disposer d'un projet enfance éducation jeunesse cohérent et concerté.

❖ Investir pour :

- Créer de l'emploi avec l'embauche de trois personnes (Responsable achats publics, agent d'animation, agent technique espaces verts) ;
- Mettre en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : cette action permettra d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux tout en privilégiant l'efficacité. Elle nous permettra aussi d'anticiper les mouvements de personnel (départ en retraite, changement de poste, mutation) et ainsi de maîtriser l'évolution de la masse salariale ;
- Entretien et réhabiliter le patrimoine, la voirie, les écoles et transmettre aux générations futures une ville de qualité ;
- Renouveler le matériel.
- Utiliser toutes les fonctionnalités du nouvel outil informatique pour une administration toujours plus au service du public.

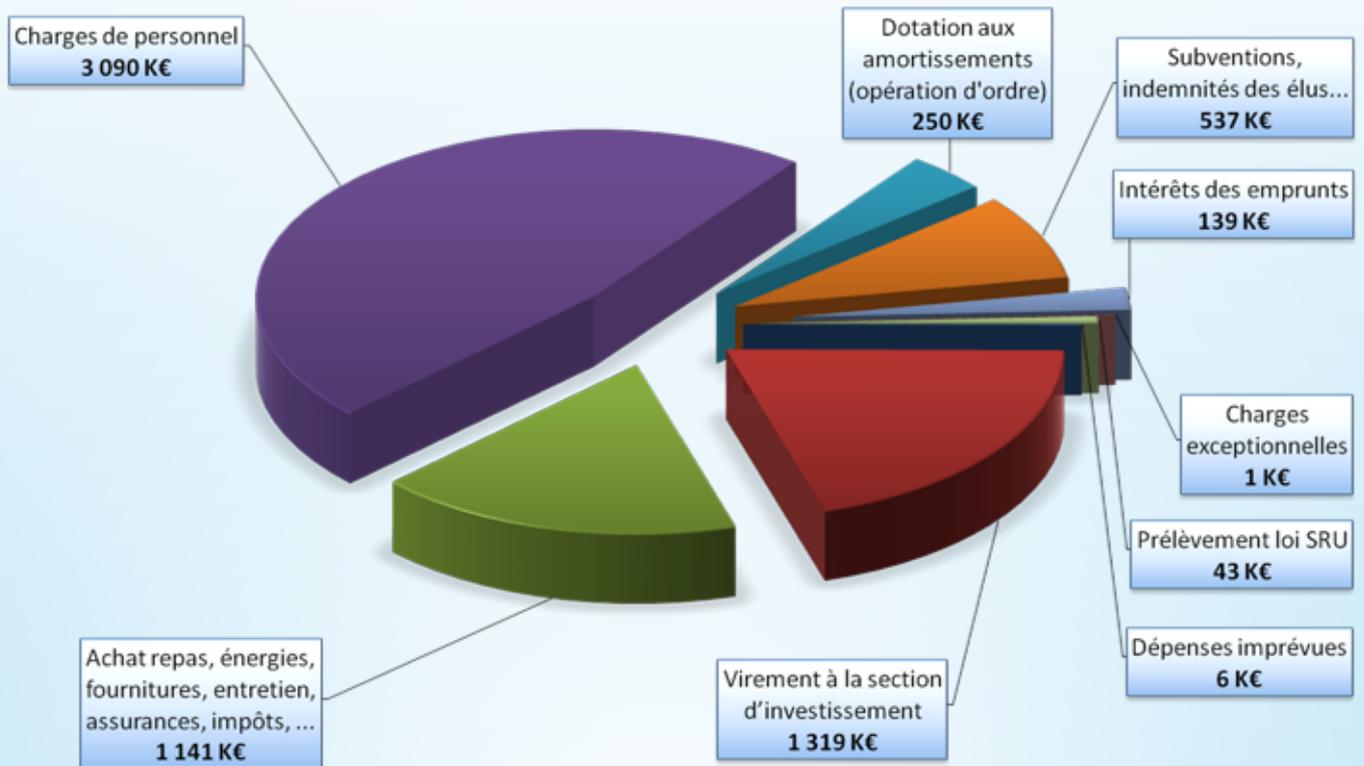
Nous investissons dans l'économie, dans le social, dans l'environnement. Nous sommes au cœur du développement durable.

Ce budget pose les bases qui nous permettrons d'atteindre les objectifs fixés et c'est sur la durée du mandat que nous montrerons une gestion améliorée et plus économe au service de tous.

Cordialement,

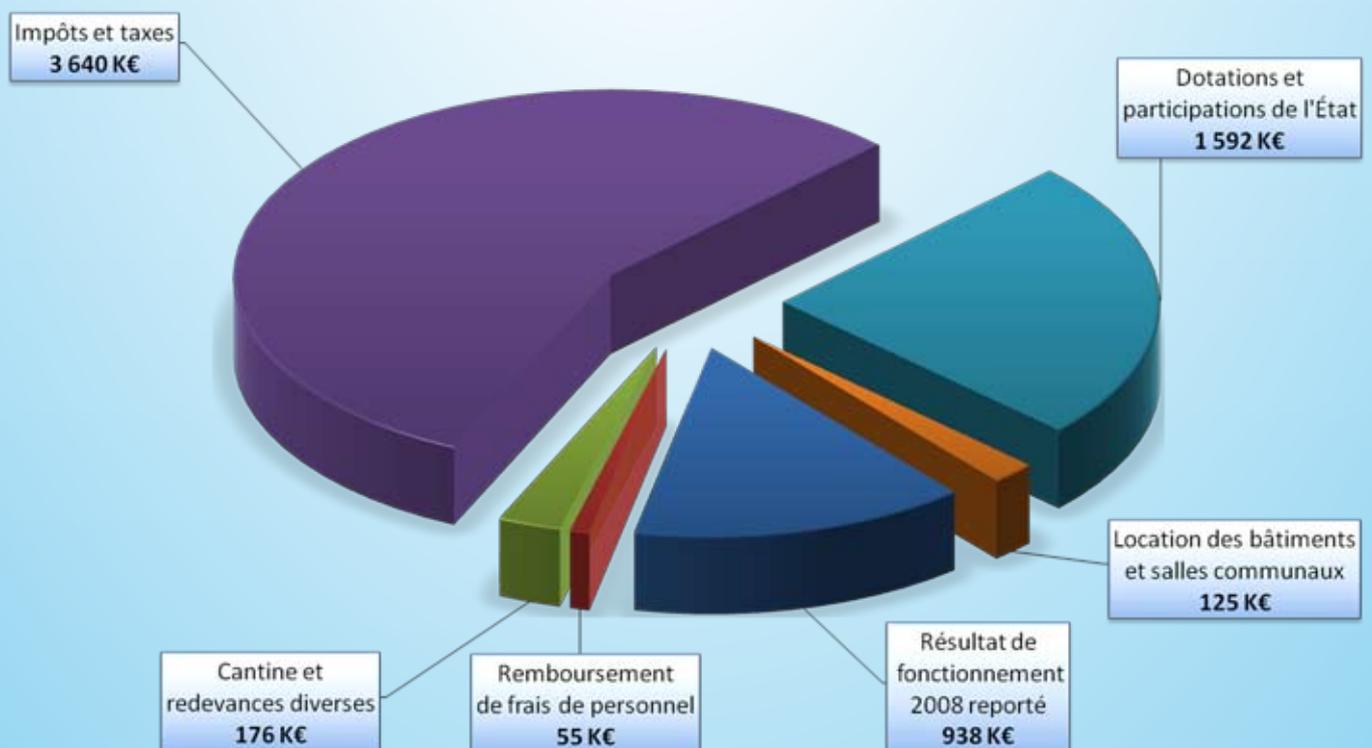
François Farret
Maire de Romagnat
Vice-président de Clermont-Communauté.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

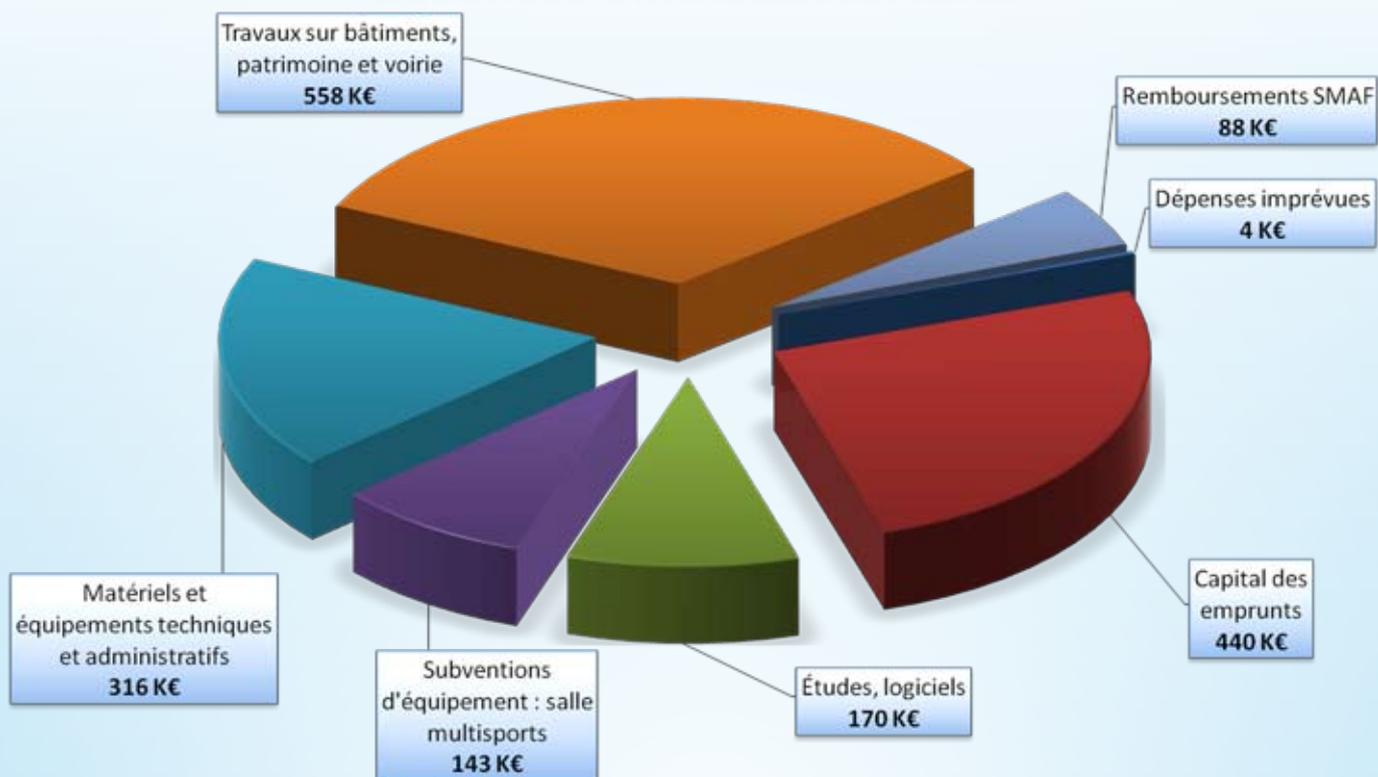


1 K€ = 1000 €

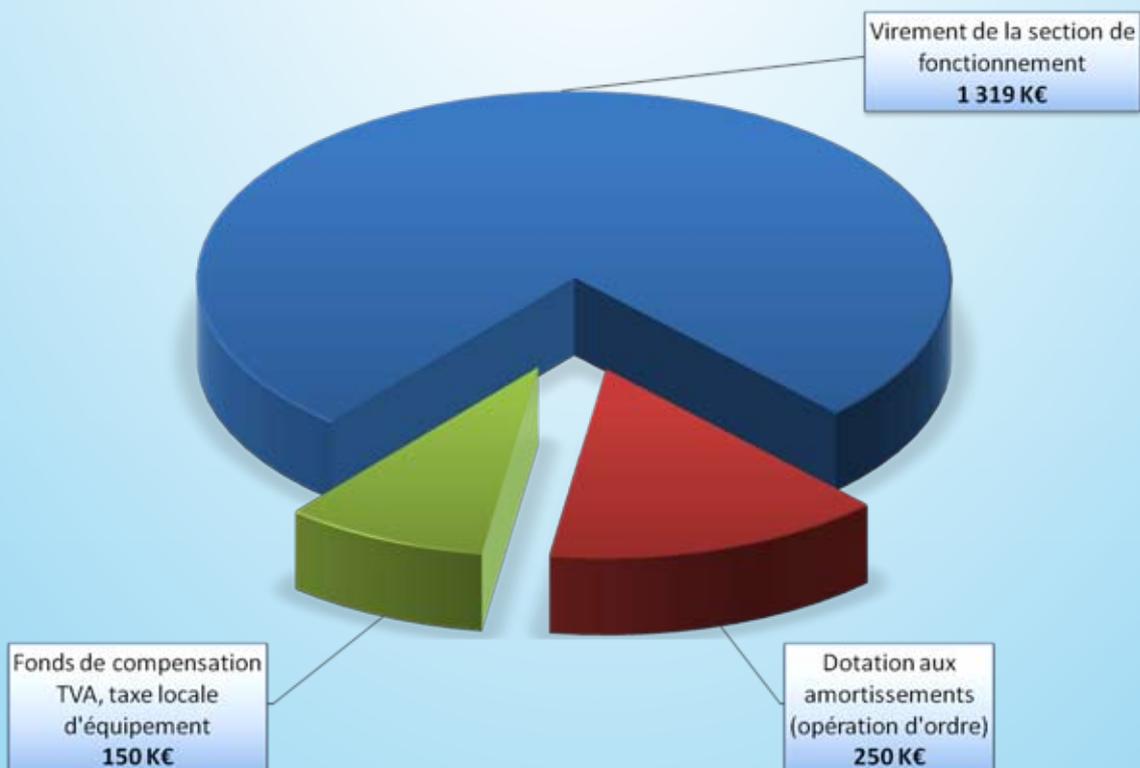
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Quel est le calendrier budgétaire ?

- ☑ Le débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour objectif de préciser les projets tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce débat a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2009 ;
- ☑ Entre février – mars, les services de l'État notifient le montant de la dotation globale de fonctionnement qui représente une part importante des recettes ;
- ☑ Le budget primitif a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2009. Le vote des taux de taxes locales fait partie intégrante de la délibération ;
- ☑ Le compte administratif ou compte de gestion 2008 ainsi que l'affectation définitive du résultat seront soumis au vote du Conseil Municipal au plus tard le 30 juin 2009 ;
- ☑ A l'automne, le Conseil Municipal sera appelé à approuver le budget supplémentaire 2009.

Comment évoluent les participations financières de l'Etat au profit des collectivités territoriales ?

Les participations financières de l'Etat sont contenues dans une enveloppe dite enveloppe normée dont l'augmentation est plafonnée à 2% pour 2009. De nombreuses dotations qui étaient hors de cette enveloppe lui sont intégrées année après année : mécaniquement, l'ensemble des sommes allouées aux collectivités territoriales stagne voire diminue.

Pourquoi augmenter les impôts ?

La part communale des impôts locaux n'a pas augmenté depuis 2003 pour la taxe d'habitation et 2005 pour la taxe sur le foncier bâti.

Les investissements ont un coût : étant composés de dépenses pérennes de fonctionnement (emplois, services) et d'investissements courants (matériel, entretien) nous avons choisi de les financer par l'impôt. **L'augmentation de la part communale** du taux d'imposition est de 4,92% pour la taxe d'habitation (TH) et de 8,16% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB). Cela se traduira par une augmentation annuelle par habitant de 8 euros pour la TH et de 12 euros pour la TFB.

Nous réservons l'utilisation de l'emprunt et ainsi qu'un éventuel rééchelonnement de la dette pour les années à venir afin de financer des investissements lourds et structurants.

Quel est le rang de Romagnat par rapport aux autres villes de l'agglomération en matière de fiscalité directe locale pour l'année 2009 ?

Rang *	Villes	Taxe d'habitation
1 ^{er}	Orcines	8,09 %
8^e	Romagnat	12,79 %
14 ^e	Royat	15,85 %
20 ^e	Cournon	20,67 %
21 ^e	Le Cendre	22,45 %
Moyenne de l'agglomération = 14,29 %		

Rang *	Villes	Taxe foncière
1 ^{er}	Orcines	11,43 %
11^e	Romagnat	17,23 %
14 ^e	Beaumont	19,35 %
20 ^e	Royat	24,09 %
21 ^e	Le Cendre	24,81 %
Moyenne de l'agglomération = 17,97 %		

* du taux le plus bas au taux plus élevé

14 communes ont augmenté le taux de TH pour 2009. L'augmentation moyenne est de 5,43 %.

15 communes ont augmenté le taux de TFB pour 2009. L'augmentation moyenne est de 5,75 %